

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 24 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le cinq juillet deux mil vingt-quatre, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Corinne COURCIER, Stéphane BRULARD, Mélodie LEGALLOIS, Carole MACHARES, Béatrice MARAND, José PEREIRA.

Absents excusés : Ronan LE GALL DU TERTRE, Yvon PERROT pouvoir à José PEREIRA.

Absents non excusés : Christophe REFFIENNA

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony TORNIL

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
v a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Approbation à l'unanimité des comptes rendus des conseils municipaux du 24 Mai 2024.

1- Délibération pour l'augmentation des loyers communaux selon l'indice INSEE pour 2024

Indice 1^{er} trimestre 2023 : 138,61

Indice 1^{er} trimestre 2024 : 143,46

$$\frac{\text{Loyer actuel} \times \text{nouvel indice}}{\text{Indice précédent}} = \text{Nouveau loyer}$$

Mini-crèche : 658,61 €

Madame SINGLAS : 296,76 €

Madame VALLEE : 441,81 €

Monsieur BUI : 364,51 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, a voté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE

Après dépôt à la Sous-préfecture le 12/07/2024

Et affichage le 12/07/2024

AUNAY SOUS CRECY, 12/07/2024



**Le Président,
Jacques RIVIERE**

